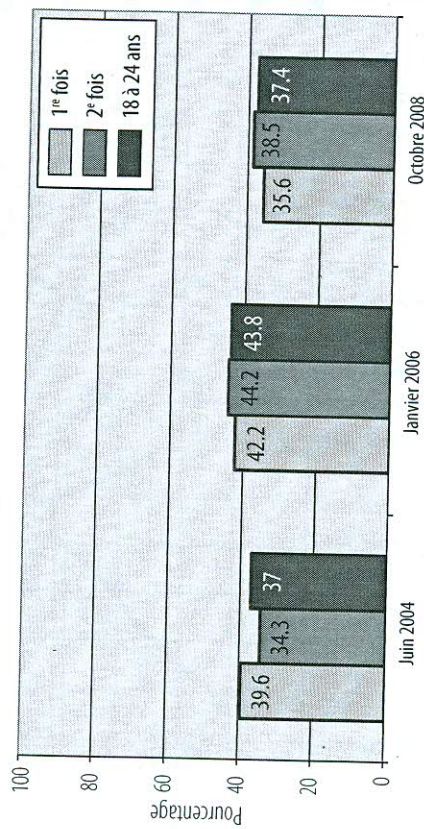


## ANNEXE 3

**ESTIMATIONS DU TAUX DE PARTICIPATION ÉLECTORALE DES JEUNES,  
d'après la population en âge de voter aux élections générales fédérales  
de 2004, 2006 et 2008**



Source : *Estimations du taux de participation électorale par groupe d'âge lors de l'élection générale fédérale* par Elections Canada (2010).

## 6

**SUSCITER L'ENVIE D'EN SAVOIR PLUS  
POUR INCITER À LA PARTICIPATION POLITIQUE**

Jean-François Guillaume  
Michel Xhonneux<sup>1</sup>

En Belgique, la formation des enseignants en charge des trois dernières années de l'enseignement secondaire est organisée à l'Université dans le cadre de masters à finalité didactique ou de l'épreuve d'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS). À l'Université de Liège, les futurs enseignants de sciences sociales (sociologues, anthropologues, juristes, politologues, diplômés en sciences du travail, etc.) sont notamment amenés à concevoir un dispositif d'introduction à l'exercice d'une citoyenneté active et responsable. Deux exercices leur sont imposés. Le premier, individuel, consiste en l'élaboration d'une séquence de leçons qui portent sur l'organisation judiciaire, sur la structure de l'État fédéral ou encore sur la procédure électorale. Le deuxième exercice, collectif, consiste en la construction, l'animation et l'évaluation d'un séminaire « citoyenneté » qui s'adresse à des élèves de dernière année de l'enseignement secondaire. C'est aux questions qu'ont fait naître huit années d'expérimentations pédagogiques et didactiques que le présent texte est consacré : il s'agit pour nous de montrer en quoi

1. Jean-François Guillaume (jean-francois.guillaume@ulg.ac.be) est professeur à l'Institut des sciences sociales et humaines et Michel Xhonneux est rattaché au Centre interfacultaire de formation des enseignants (boul. du Rectorat 7, Université de Liège, 4000 Liège, Belgique).

la forme prise par les apprentissages contribue tout autant que leur contenu à cette formation citoyenne qui constitue l'une des missions dévolues par le législateur à l'enseignement obligatoire en Communauté française de Belgique.

### LES SÉMINAIRES «CITOYENNETÉ»

Avec le décret «missions», texte de loi du 24 juillet 1997, quatre missions prioritaires ont été assignées à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire en Communauté française de Belgique. Il s'agit, entre autres, de «préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures» (art. 6). C'est à l'échelle de l'établissement scolaire que l'éducation et la participation citoyennes doivent prendre forme et place: le législateur préconise qu'on y favorise des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable, que l'établissement prenne part à la vie de son quartier ou de son village et, partant, de sa commune, et s'y intègre de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique. Dans ce cadre, le législateur permet que l'horaire hebdomadaire des cours soit aménagé de façon à rendre possible l'organisation d'activités qui contribuent aux objectifs énoncés dans l'article 6. Enfin, dernier repère en ce qui nous concerne, les programmes d'études – qui restent la prérogative des pouvoirs organisateurs – doivent nécessairement comprendre certains apprentissages, parmi lesquels «la sauvegarde de la mémoire des événements qui aident à comprendre le passé et le présent, dans la perspective d'un attachement personnel et collectif aux idéaux qui fondent la démocratie» et «la compréhension du système politique belge» (art. 9).

C'est dans le cadre du prescrit légal que le service de didactique des sciences sociales de l'Université de Liège coordonne et anime depuis huit années des séminaires «citoyenneté» à destination des élèves de dernière année, âgés (ou proches de l'être) de 18 ans, seul de la majorité civile. Selon l'établissement, les séminaires s'adressent à des effectifs de 20 à 180 élèves. Ils couvrent des activités de 3 ou de 5 journées. On y aborde en classe des contenus «théoriques» liés au fonctionnement politique et judiciaire de l'État belge, aux mécanismes

du système électoral. Les élèves sont également amenés à résoudre des situations-problèmes (ou questions de recherche active) leur permettant de découvrir les institutions engagées dans les matières liées à la législation sociale ou à l'aide sociale (par exemple: problème de bail, de mutuelle). Il s'agit alors de quitter le confort de la classe pour prendre contact avec des services ou des organismes compétents et apprendre à recouper les informations obtenues. Dans certaines écoles, un débat politique, préparé avec les élèves, réunit les représentants des quatre partis démocratiques francophones (Parti socialiste, Mouvement réformateur, Centre démocrate humaniste, Écolo). Certaines écoles permettent enfin aux élèves de visiter le Parlement fédéral et d'assister à une audience dans un tribunal correctionnel. À l'issue de la semaine de formation, les élèves participent à une évaluation de leurs acquis (un questionnaire à choix multiple sur la partie consacrée à l'organisation judiciaire; un examen oral sur la partie consacrée à l'organisation politique et au système électoral).

On l'aura compris, les activités proposées visent avant tout l'apprentissage de connaissances «théoriques» et complexes, davantage qu'une expérimentation de pratiques démocratiques à l'échelle de l'établissement scolaire. Et si ces séminaires s'adressent aux étudiants de dernière année de l'enseignement secondaire général, c'est parce qu'ils tentent de concilier un double objectif: premièrement, aborder des contenus liés à l'exercice de la citoyenneté; deuxièmement, confronter l'étudiant de la dernière année à des exigences proches d'un enseignement supérieur auquel ils se destinent.

D'une part, il nous paraît illusoire d'inciter à une participation «politique» et «citoyenne» sans avoir doté le futur citoyen de connaissances relatives aux mécanismes et aux dispositifs qui organisent cette double sphère, celle du politique et celle de la citoyenneté. Et surtout, sans l'amener à user d'une solide dose d'esprit critique. Dans les écoles secondaires, on hésite à aborder des connaissances somme toute complexes: les élèves – et probablement les enseignants eux-mêmes – n'ont qu'une connaissance très superficielle de l'organisation politique de la Belgique, des institutions politiques, judiciaires et sociales qui encadrent, coordonnent et régulent les activités humaines, des modalités d'organisation du mécanisme électoral.

